

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2012

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 287)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 344

présenté par
M. Issindou

ARTICLE 63

À la première phrase de l'alinéa 14, substituer aux mots :

« une révision et à une »

les mots :

« la révision et à la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.